

MAZARS

ERNST & YOUNG Audit

Faurecia

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

MAZARS
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
S.A. à directoire et conseil de surveillance au capital de €
8 320 000
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Faurecia

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Faurecia,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Faurecia relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période

du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.9 « Engagements retraites » de l'annexe aux comptes annuels qui expose l'incidence de modification de la recommandation ANC n° 2013-02 du 7 novembre 2013 ayant introduit la nouvelle méthode comptable relative à la répartition du coût des services associés à un régime à prestations définies, méthode pour laquelle votre société a opté.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Évaluation des titres de participation

(Notes 1.2 et 10 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié	Notre réponse
Les titres de participation, figurant au bilan au 31 décembre 2021 pour un montant net de 6 157, représentent 49% du total bilan.	Nous avons pris connaissance de la méthodologie retenue par la direction pour évaluer la valeur d'utilité de chaque titre de participation.
Comme indiqué dans la note 1.2 de l'annexe aux comptes annuels, leur valeur brute est constituée par la valeur d'apport ou d'acquisition. Une dépréciation est constituée si la valeur d'utilité des titres d'une participation détenue devient inférieure à sa valeur d'entrée.	Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels, nous avons obtenu les dernières prévisions de la direction ainsi que les tests de dépréciation de chacun des titres significatifs détenus.
Cette valeur d'utilité est déterminée en fonction de l'actif net réestimé de la participation, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Le cas échéant, pour les sociétés dont la cession est	Nous avons apprécié, avec des experts en évaluation d'actifs intégrés dans l'équipe d'audit, les hypothèses clés retenues dans un contexte de crise liée au Covid-19 et à la pénurie des composants électroniques pour

envisagée à terme, une référence à des transactions antérieures est également associée aux critères d'évaluation.

Nous avons considéré que l'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation constitue un point clé de l'audit du fait de l'importance de leur valeur au bilan et des incertitudes inhérentes à certains éléments entrant dans l'évaluation de la valeur d'utilité, et notamment la probabilité de réalisation des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés issus des prévisions établies par la direction, dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19 et à la pénurie des composants électroniques.

déterminer les flux nets futurs de trésorerie attendus et nous avons en particulier :

- ▶ comparé les hypothèses retenues par la direction à des données externes de marché, telles que le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini ;
- ▶ vérifié les calculs arithmétiques des tests de dépréciation réalisés par la direction ;
- ▶ rapproché les principales données issues des prévisions et incluses dans les tests de dépréciation réalisés aux données prévisionnelles par entité.

Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques, nous avons analysé la concordance des capitaux propres retenus avec les comptes des entités et apprécié si les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont documentés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

■ **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ **Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel**

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

■ **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Faurecia par votre assemblée générale du 28 mai 2019 pour le cabinet MAZARS et du 17 juin 1983 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2021, le cabinet MAZARS était dans la troisième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la trente-neuvième année (dont vingt-trois années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé).

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 21 février 2022

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG Audit

Anne-Laure Rousselou

Grégory Derouet

Jean-Roch Varon

Guillaume Brunet-
Moret

1. FAURECIA COMPTES SOCIAUX

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2021	2020
Prestations de services		42 481	34 843
Chiffre d'affaires		42 481	34 843
Services extérieurs		(146 373)	(46 179)
Impôts, taxes et versements assimilés		(2 133)	(4 091)
Salaires et traitements		(4 883)	(12 332)
Charges sociales		(2 435)	(1 891)
Dotations aux amortissements et aux provisions, (moins reprises) et transferts de charges	3	37 215	17 228
Autres produits / (charges)	4	51 583	30 624
<i>Total des charges et produits d'exploitation</i>		(67 026)	(16 641)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(24 545)	18 202
Produits financiers	5	454 377	292 312
Charges financières	5	(236 186)	(447 700)
RESULTAT FINANCIER	5	218 191	(155 388)
RESULTAT COURANT		193 646	(137 186)
Produits exceptionnels	6	319	6 935
Charges exceptionnelles	6	(2 828)	(1 651)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	6	(2 509)	5 284
Participation des salariés aux fruits de l'expansion		(12)	(28)
Impôts sur les bénéfices	7	21 426	9 147
RESULTAT NET		212 551	(122 783)

BILAN AU 31 DECEMBRE

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	Montants Bruts	Amortissements et provisions	Montants Nets	Montants Nets
Immobilisations incorporelles	8	105	25	80	80
Immobilisations corporelles	9	943	861	82	40
Immobilisations financières	10	6 690 069	217 189	6 472 880	4 769 578
Total actif immobilisé		6 691 117	218 075	6 473 042	4 769 698
Créances d'exploitation		18 472		18 472	17 840
Créances diverses	11	2 832 259		2 832 259	3 695 925
Valeurs mobilières de placement et créances assimilées	12	2 569 302	635	2 568 667	778 586
Disponibilités		552 930		552 930	875 826
Total actif circulant		5 972 963	635	5 972 328	5 368 177
Charges constatées d'avance	13	3 114		3 114	4 011
Ecarts de conversion actif		31 297		31 297	23 921
Primes de remboursement obligations		5 337		5 337	6 861
Charges à répartir	14	88 989		88 989	52 222
TOTAL ACTIF		12 792 817	218 710	12 574 107	10 224 890

PASSIF		31/12/2021	31/12/2020
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Capital		966 251	966 251
Primes d'émission, de fusion, d'apport		599 882	627 441
Réserve légale		96 625	96 625
Réserves réglementées		8 939	8 939
Autres réserves		0	0
Report à nouveau		1 635 965	1 893 523
Résultat de l'exercice		212 551	(122 783)
Total capitaux propres	15	3 520 213	3 469 996
Provisions pour risques et charges	16	16 333	14 457
Total emprunts et dettes financières	17	7 111 486	4 947 813
Dettes d'exploitation	18	53 729	46 825
Dettes diverses	18	1 850 887	1 714 675
Total dettes d'exploitation et diverses		1 904 616	1 761 500
Produits constatés d'avance		145	145
Ecart de conversion passif		21 314	30 979
TOTAL PASSIF		12 574 107	10 224 890

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2021

1- PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France selon le Plan Comptable Général (règlement ANC n° 2014-03 du 05 juin 2014 relatif au PCG). Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Les états financiers sont établis en euros. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en millions d'euros ; de façon générale, les valeurs présentées sont arrondies à l'unité la plus proche ; par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter un écart non significatif par rapport au total reporté. Par ailleurs, les ratios et écarts sont calculés à partir des montants sous-jacents et non à partir des montants arrondis

Seules sont exprimées les informations significatives.

1-1- Immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'achat ou de production. Les amortissements sont calculés sur le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- constructions 20 à 30 ans ;
- agencements et aménagements des constructions 7 à 10 ans ;
- agencements et aménagements divers 10 ans ;
- matériel de bureau et informatique 3 à 5 ans,
- logiciels 1 à 3 ans,
- mobilier 10 ans.

1-2- Immobilisations financières

Les titres de participation sont constitués des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice ou d'y exercer une influence notable, ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires.

Leur valeur brute est constituée par la valeur d'apport ou d'acquisition. Une dépréciation est constituée si la valeur d'utilité des titres d'une participation détenue devient inférieure à sa valeur d'entrée. Cette valeur d'utilité est déterminée en fonction de l'actif net réestimé de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.

Le cas échéant, pour les sociétés dont la cession est envisagée à terme, une référence à des transactions antérieures est également associée aux critères d'évaluation.

Les effets des engagements du groupe en matière de neutralité carbone et les conséquences des politiques publiques liées au réchauffement climatique font également partie, pour autant qu'ils soient mesurables, des hypothèses utilisées pour ces perspectives d'avenir.

1-3- Valeurs mobilières de placement et créances assimilées

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées globalement au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de marché.

1-4- Opérations en devises

Les dettes et créances en monnaies étrangères, qui n'ont pas fait l'objet de couverture, sont enregistrées au cours du jour de la transaction. A l'arrêt des comptes, elles sont revalorisées au taux en vigueur à la date de clôture. Les écarts provenant de cette actualisation sont inscrits aux comptes « Ecart de

conversion actif » pour les pertes latentes et « Ecart de conversion passif » pour les profits latents. Les écarts de conversion actifs font l'objet d'une provision à concurrence du risque non couvert.

1-5- Disponibilités

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

1-6- Provision pour retraites et charges assimilées

Les droits acquis par les salariés (indemnités de départ et retraites complémentaires) font l'objet d'une évaluation actuarielle, selon la méthode prospective. Cette évaluation tient compte des probabilités de maintien dans la Société et de l'évolution prévisible des rémunérations. Ces engagements sont couverts partiellement par des fonds externes, dont la valeur est déduite du passif auquel ils sont irrévocablement affectés.

1-7- Résultat exceptionnel

Les éléments inhabituels ou non récurrents ont été inclus dans les charges et produits exceptionnels.

1-8- Instruments financiers

Les couvertures éventuelles de risque de taux d'intérêt sont effectuées au moyen d'instruments cotés sur des marchés organisés ou de gré à gré.

Les résultats dégagés sur les opérations de couverture sont comptabilisés en résultat financier de manière symétrique à ceux dégagés sur les éléments couverts.

1-9- Engagements retraites :

En mai 2021, le comité d'interprétation des normes IFRS (IFRIC IC) a publié une décision relative à la répartition du coût des services associés à un régime à prestations définies ayant les caractéristiques suivantes :

- l'acquisition définitive des avantages est conditionnée à la présence dans l'entreprise au moment du départ à la retraite ;
- le montant des avantages dépend de l'ancienneté ;
- ce montant est plafonné à un nombre déterminé d'années de services consécutives.

L'application de cette décision conduit à répartir les droits projetés, non pas sur la durée de présence des salariés dans l'entreprise, mais sur les dernières années d'acquisition des droits, en tenant compte le cas échéant des paliers d'acquisition.

En France, l'autorité des Normes Comptables a parallèlement modifié la recommandation ANC n°2013-02 afin d'y introduire cette méthode comptable.

La société a opté pour cette nouvelle méthode (impact non significatif de 122k€).

2- FAITS MARQUANTS ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Covid-19

Contrairement à l'exercice précédent, l'activité de l'exercice 2021 n'a pas été impactée de façon significative par la crise sanitaire liée au Covid-19.

Pénurie de composants électroniques

La pénurie de composants électroniques a significativement impacté l'industrie automobile sur l'ensemble de l'année 2021. L'impact a été plus important sur le second semestre 2021 qu'au premier semestre, qui avait été néanmoins déjà impacté par des intempéries au Texas et l'incendie d'une usine d'un fournisseur majeur de composants électroniques au Japon. La production automobile mondiale en 2021 a été de 72,7

millions de véhicules pour 2021, en augmentation de seulement 2,8% par rapport à l'année précédente. La situation difficile du second semestre 2021, avec un point très bas au troisième trimestre (seulement 15,8 millions de véhicules produits durant le trimestre, en baisse de 19% par rapport au troisième trimestre 2020), a fortement perturbé l'activité de nos clients, durant cette période, générant une forte volatilité, encore jamais atteinte, des programmes de production des constructeurs et par conséquent de nombreux et erratiques arrêts et reprises de production pour Faurecia. La volatilité des programmes de production des constructeurs, après un pic en septembre et octobre 2021, a commencé à se normaliser à partir de Novembre 2021.

La pénurie de composants électroniques devrait perdurer au moins durant le premier semestre 2022 mais la situation devrait se normaliser graduellement à partir du second semestre 2022 et revenir à la normale en 2023.

Fusion Peugeot S.A. et FCA pour créer le groupe Stellantis

Dans le cadre de la fusion de Peugeot S.A. et FCA :

- le 4 janvier 2021, les AGE de Peugeot S.A. et FCA ont approuvé la fusion des deux groupes pour former le groupe Stellantis ;
- le 12 janvier 2021, conformément aux engagements pris par Peugeot S.A. et FCA, les actions Faurecia détenues par Peugeot S.A. ont été converties au porteur (suivie d'une reconversion au nominatif) entraînant la perte des droits de vote double qui leur étaient rattachés jusqu'alors, et les trois administrateurs représentant Peugeot S.A. au Conseil d'administration de Faurecia ont démissionné de leur mandat à compter de cette date ;
- le 8 mars 2021, les actionnaires de Stellantis, réunis en assemblée générale extraordinaire, ont approuvé notamment la distribution d'un maximum de 54 297 006 actions ordinaires de Faurecia (représentant 39,3 % du capital de Faurecia) sur la base de 0,017029 action ordinaire de Faurecia pour chaque action ordinaire de Stellantis ; cette distribution est devenue effective le 15 mars 2021.

Cette distribution a augmenté le flottant de Faurecia jusqu'à environ 85 %, améliorant significativement son profil sur les marchés de capitaux et lui permettant d'affirmer sa stratégie en tant qu'entreprise indépendante.

Acquisition de HELLA

Le 14 août 2021, Faurecia a annoncé la signature d'accord portant sur l'acquisition d'un bloc de contrôle de 60 % des actions auprès du pool familial contrôlant et le lancement d'une offre publique d'achat portant sur les 40 % restant des actions d'HELLA, groupe coté à la Bourse de Francfort, au prix de 60 euros par action HELLA, correspondant à une valeur de 6,7 milliards d'euros pour la totalité des actions. Les actionnaires d'HELLA ont apporté 19,5 % des actions HELLA à l'offre publique d'achat lancée le 27 septembre 2021 par Faurecia et clôturée le 11 novembre 2021.

À la suite de l'autorisation par les autorités compétentes en matière de contrôle des concentrations et d'investissements étrangers, Faurecia a finalisé le 31 janvier 2022 l'acquisition de 79,5 % de HELLA, comprenant 60 % acquis auprès de la famille détentrice, rémunéré à hauteur de 8,95 % par émission d'actions nouvelles Faurecia, et 19,5 % par l'offre publique d'achat mentionnée ci-dessus. Faurecia a aussi acquis des actions sur le marché jusqu'au 31 janvier 2022, représentant 1,09% des actions HELLA.

Faurecia détient donc 80,6% des actions HELLA à cette date. Le rapprochement de Faurecia et de HELLA donnera naissance au 7^e équipementier automobile mondial, qui se concentrera sur quatre domaines de croissance, parfaitement aligné avec les grandes tendances de l'industrie :

- la Mobilité Electrique (incluant les solutions hydrogène) ;
- les Systèmes Avancés d'Assistance au Conducteur (ADAS) et la Conduite Autonome ;
- le Cockpit du Futur ;
- la valorisation du cycle de vie des produits (Lifecycle Value Management).

Le nouveau Groupe deviendra un acteur technologique majeur comprenant six activités, dont cinq d'entre elles – Électronique, Éclairage, Sièges, Intérieur, Mobilité Durable – dépasseront chacune 3 milliards d'euros de chiffre d'affaires. L'activité Lifecycle Solutions nouvellement créée se développera rapidement pour atteindre une position de leader.

3- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS, (MOINS REPRISES) ET TRANSFERTS DE CHARGES

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020
Reprises sur provisions	1	20 000
Transferts de charges (1)	60 858	10 745
Dotations aux amortissements	(22 779)	(10 361)
Dotations aux provisions sur actif circulant		
Dotations aux provisions pour risques et charges	(865)	(3 156)
Total	37 215	17 228

(1) dont :

Transfert des honoraires compris dans le poste "Services extérieurs" liés aux nouveaux financements de l'exercice : 54 675 19 562

4 – AUTRES PRODUITS / AUTRES CHARGES

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020
Produits d'exploitation		
Redevances de marque	52 292	31 459
Autres produits	0	28
Total	52 292	31 487
Charges d'exploitation		
Redevances de marque	1	246
Autres charges	708	618
Total	709	863
	51 583	30 624

5 - RESULTAT FINANCIER

Il se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020
Produits financiers		
De participations (1)	208 157	3 723
Autres intérêts et produits assimilés	234 078	265 739
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
Reprises sur provisions (2)	12 142	22 850
	-----	-----
Total	454 377	292 312
Charges financières		
Intérêts et charges assimilées	227 313	245 164
Dotations aux provisions sur titres (3)	0	196 119
Dotations aux autres comptes de provisions et autres charges	8 873	6 417
	-----	-----
Total	236 186	447 700
RESULTAT FINANCIER	218 191	(155 388)

(1) ce poste correspond aux dividendes et revenus assimilés perçus des filiales et participations

- Faurecia Services Groupe	4 225	
- Faurecia Investissements	131 185	
- Faurecia Tongda Exhaust System	7 426	3 723
- Faurecia Honghu Exhaust Systems Shanghai	9 286	
- Faurecia Exhaust International	32 612	
- Faurecia Automotive Holdings	23 423	

(2) dont :

- reprise provisions sur titres Faurecia Automotive GmbH		18 191
- reprise provisions sur titres Faurecia Automotive Belgium	6 364	
- reprise provisions pour risques et charges financières	5 702	4 659

(3) dont :

- dotations sur titres Hennape six		178 009
- dotations sur titres Faurecia Automotive Belgium		18 110

6 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

Il se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020
Produits exceptionnels		
Produits sur opérations de gestion	(189)	4 502
Produits de cessions d'éléments d'actif (1)	0	69
Produits sur cession d'actions gratuites	396	403
Reprises sur provisions	112	1 961
	-----	-----
Total	319	6 935
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	2 393	1 241
Valeurs comptables d'éléments immobilisés et financiers cédés (2)	0	1
Charges sur cessions d'actions gratuites	435	409
Dotations aux amortissements et autres provisions	0	0
	-----	-----
Total	2 828	1 651
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(2 509)	5 284

(1) dont : produit sur cession titres (actions propres) 0 0

(2) dont valeurs comptables des titres cédés (actions propres) 0 0

7 - IMPOTS SUR LES BENEFICES

Faurecia a opté en faveur du régime d'intégration fiscale. Le Groupe intégré comprend la société mère et ses principales filiales françaises. Ce régime entraîne un profit pour Faurecia par suite de l'imputation de son résultat fiscal déficitaire ainsi que celui de certaines de ses filiales sur le résultat fiscal positif des autres filiales :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020
Produit d'impôts en provenance des filiales intégrées	20 826	8 733
Autres (Charges) / Produits d'impôts (crédit d'impôt) (1)	600	414
TOTAL	21 426	9 147

(1) Crédit impot Mécénat

8 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Elles s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Concessions, brevets et droits similaires	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	Total
Montant net au 31 décembre 2019	80	8	0	88
Acquisitions et productions d'immobilisations				
Sorties d'actifs				
Dotation aux amortissements et provisions pour dépréciation		(8)		(8)
Reprises d'amortissements sur sorties d'actifs				
Autres mouvements				
Montant net au 31 décembre 2020	80	0	0	80
Acquisitions et productions d'immobilisations				
Sorties d'actifs				
Dotation aux amortissements et provisions pour dépréciation				
Reprises d'amortissements sur sorties d'actifs				
Autres mouvements				
Montant net au 31 décembre 2021	80	0	0	80

9 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021		31/12/2020
	Brut	Net	Net
Terrains	52	52	52
Constructions	258	0	0
Autres immobilisations corporelles	633	30	(12)
TOTAL	943	82	40

<i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains	Constructions	Autres immobilisations corporelles	Total
Montant net au 31 décembre 2019	53	0	54	107
Acquisitions et productions d'immobilisations			10	10
Sorties d'actifs	(1)	(13)		(14)
Dotation aux amortissements et provisions pour dépréciation			(76)	(76)
Reprises d'amortissements sur sorties d'actifs		13		13
Montant net au 31 décembre 2020	52	0	(12)	40
Acquisitions et productions d'immobilisations				
Sorties d'actifs			(2)	(2)
Dotation aux amortissements et provisions pour dépréciation			(68)	(68)
Reprises d'amortissements sur sorties d'actifs			111	111
Montant net au 31 décembre 2021	52	0	30	82

10 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021			31/12/2020
	Brut	Provisions	Net	Net
Participations	6 371 800	214 689	6 157 111	4 450 718
Créances rattachées à des participations	315 370	0	315 370	318 513
Autres titres immobilisés	2 899	2 500	399	347
TOTAL	6 690 069	217 189	6 472 880	4 769 578

La variation de la valeur nette des titres de participation s'explique comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Montant net au 31 décembre 2019	4 671 771	43 124	4 628 647
Augmentations de capital			
Transmission universelle de patrimoine			
Dotations et reprises aux comptes de provisions		177 929	(177 929)
Cession de titres			
Montant net au 31 décembre 2020	4 671 771	221 053	4 450 718
Acquisitions	29		29
Augmentations de capital	1 700 000		1 700 000
Dotations et reprises aux comptes de provisions		(6 364)	6 364
Liquidation société			
Cession de titres			
Montant net au 31 décembre 2021	6 371 800	214 689	6 157 111

Les augmentations de capital concernent principalement Faurecia Investments et Faurecia Automotive Holding

11 – CREANCES DIVERSES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Avances de trésorerie	2 753 352	3 675 215
Impôts dus par les filiales(régime intégration fiscale)	5 731	3 446
Créances d'impôts sur les sociétés	12 969	15 097
Tva récupérable	10 009	776
Débiteurs divers	50 196	1 389
TOTAL	2 832 259	3 695 925

Toutes les créances diverses sont à moins d'un an.

Les créances d'impôts sur les sociétés correspondent aux crédits d'impôts (recherche, mécénat) pour un montant de 13,0 millions d'euros dont 11,8 M€ pour le CIR.

12 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET CREANCES ASSIMILEES

Au 31 décembre 2021, ce poste comprend :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Actions propres	3 952	19 078
Actions contrat de liquidité	0	0
SICAV	2 435 349	679 584
Dépréciation SICAV	(635)	(76)
Dépôts	130 000	80 000
Total des valeurs mobilières de placement	2 568 667	778 586

Les mouvements des actions propres au cours de l'exercice s'expliquent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Nombre d'actions	Montant
ACTIONS PROPRES		
Montant au 31 décembre 2020	499 273	19 078
Distribution et annulation d'actions propres (1)	(3 175 818)	(142 632)
Rachat d'actions	2 760 716	127 506
Montant au 31 décembre 2021	84 171	3 952

(1) Les actions propres distribuées en 2021 ont été pour partie remises à des salariés français ou étrangers du Groupe dans le cadre du plan d'attribution d'actions n°9 et pour partie annulées en contrepartie de l'augmentation de capital réservée aux salariés – Faureso (voir note 1.1)

<i>(en milliers d'euros)</i>	Nombre d'actions	Montant
CONTRAT DE LIQUIDITE		
Montant au 31 décembre 2020	0	0
Achat d'actions	1 928 230	85 539
Ventes d'actions	(1 928 230)	(85 539)
Montant au 31 décembre 2021	0	0

13 – CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance comprennent essentiellement :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Commissions et frais bancaires	0	0
Loyer	0	0
Divers	3 114	4 011
TOTAL	3 114	4 011

14 – CHARGES A REPARTIR

Les charges à répartir au 31 décembre 2021 correspondent aux frais liés aux moyens de financement.

Un emprunt obligataire de 1 200 M€ de montant nominal émis le 10.11.2021 (Echéance 15.02.2027 – taux 2,75%) a généré des frais d'émission dont 9,8 M€ ont été imputés en charges à étaler sur 6 années.

Un emprunt obligataire de 400 M€ de montant nominal émis le 22.03.2021 (Echéance 15.06.2029 – taux 2,375%) a généré des frais d'émission dont 3,9 M€ ont été imputés en charges à étaler sur 8 années.

Un complément aux obligations à échéance 2027 de 190 M€ de montant nominal (Echéance 15.06.2027 – taux 2,375%) a généré des frais d'émission supplémentaires dont 1,2 M€ ont été imputés en charges à étaler sur 6 années également.

Le placement privé de droit allemand (Schuldscheindarlehen) mis en place pour anticiper et sécuriser le refinancement d'un crédit relais (acquisition Hella) a généré des frais d'émission dont 2,4 M€ ont été imputés en charges à étaler sur 5 années.

Un crédit-relais mis en place pour assurer le pré-financement de l'acquisition Hella a généré des frais d'émission pour dont 17,8 M€ ont été imputés en charges à étaler sur 12 mois, et 19 M€ qui feront l'objet d'un étalement sur la base de l'opération de dette sous-jacente. Soit un montant global de 36,8 M€.

15 – CAPITAUX PROPRES

15-1- Variation des capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 31/12/2020	Décision d'affectation de l'AGO du 31/05/2021	Augmentation du capital	Diminution du capital	Dividendes	Résultat de l'exercice	Solde au 31/12/2021
Capital	966 251						966 251
Primes d'émission, de fusion, d'apport	627 441			(27 559) ⁽¹⁾			599 882
Réserve légale	96 625						96 625
Réserves réglementées	8 939						8 939
Autres réserves	0						0
Report à nouveau	1 893 523	(122 783)			(134 776)		1 635 964
Résultat de l'exercice	(122 783)	122 783				212 551	212 551
TOTAL	3 469 996	0	0	(27 559)	(134 776)	212 551	3 520 213

⁽¹⁾ correspond à la différence entre la valeur nette comptable des titres annulés et la valeur nominale lors de l'augmentation de capital réservée aux salariés – Faureso

15-2- Capital et primes d'émission, de fusion et d'apport

▫ Au 31 décembre 2021, le capital est de 966 250 607 euros, divisé en 138 035 801 actions de 7 euros chacune, entièrement libérées. Au 31 décembre 2021, 1 846 531 actions nominatives bénéficient d'un droit de vote double.

▫ Il n'existe pas d'options de souscription d'actions au 31 décembre 2021.

15-3- Plans d'attributions d'actions gratuites

La Société a initié en 2010 une politique d'attribution d'actions gratuites au profit des cadres exerçant des fonctions de direction dans les sociétés du Groupe. Ces attributions sont soumises à une condition de présence et à des conditions de performance.

La Société a mis en place en 2021 un plan unique d'attributions d'actions de performance à long terme (Executive Super Performance Initiative-ESPI) pour les membres du Comité Exécutif du Groupe. La durée d'acquisition est de 5 ans, sans période de conservation et le versement maximum est plafonné à 300% de la rémunération annuelle fixe. L'attribution de ces actions est soumise à une condition de présence et à une condition de performance, Total shareholder Return -TSR, par rapport à un groupe de référence.

Les conditions de performance du plan attribué par le Conseil du 20 juillet 2017 ayant été atteintes, les titres correspondants, soit 418 876, ont été définitivement attribués en juillet 2021. Les conditions de performance du plan attribué par le Conseil du 19 juillet 2018 n'ont pas été atteintes.

Le détail des plans d'attribution au 31 décembre 2021 est donné par le tableau suivant :

Autorisations de l'assemblée	Dates des conseils	Nombre maximum d'actions gratuites attribuables (*) en cas :		Condition de performance
		d'atteinte de l'objectif	de dépassement de l'objectif	
28/05/2019	09/10/2019	722 220	939 470	atteinte en 2021 du niveau de résultat après impôt prévu au plan stratégique lors de l'attribution, d'un niveau de croissance du revenu net par action de Faurecia par rapport à un groupe de référence et d'un pourcentage de mixité hommes et femmes au sein de la population cadre
26/06/2020	22/10/2020	909 540	1 183 050	atteinte en 2022 du niveau de résultat après impôt prévu au plan stratégique lors de l'attribution, d'un niveau de croissance du revenu net par action de Faurecia par rapport à un groupe de référence et d'un pourcentage de mixité hommes et femmes au sein de la population cadre
31/05/2021	25/10/2021	106 090	1 379 060	atteinte en 2023 du niveau de résultat après impôt prévu au plan stratégique lors de l'attribution, d'un niveau de croissance du revenu net par action de Faurecia par rapport à un groupe de référence et d'un pourcentage de mixité hommes et femmes au sein de la population cadre
31/05/2021	23/07/2021	615 370	615 370	plan ESPI : atteinte d'un niveau de performance relative des actions ("TSR") par rapport à un groupe de référence mesuré sur une base annuelle. De plus, pour le Directeur Général, atteinte d'un niveau de performance relative des actions ("TSR") par rapport au groupe de référence mesuré en moyenne sur 5 ans (2021/2026).

(*) Net des actions gratuites attribuables radiées.

16 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Provisions pour risques		
Pertes de change	6 714	5 702
Autres provisions pour risques	0	0
	-----	-----
Sous-total	6 714	5 702
Provisions pour charges		
Provision pour retraites et charges assimilées (1)	9 600	8 735
Autres provisions pour charges	19	21
	-----	-----
Sous-total	9 619	8 756
TOTAL	16 333	14 458

(1) la provision pour retraite et charges assimilées couvre les coûts que la Société supporte lors du départ en retraite des salariés :

- indemnités de départ à la retraite
- compléments de retraite à verser à certains salariés

Pour cette dernière obligation, elle est libérée de ses engagements par un prélèvement du capital nécessaire au service de la rente que la compagnie d'assurance, chargée de ce service, effectue sur le fonds constitué pour couvrir les engagements de retraite non encore définitivement acquis. La Société n'a en conséquence plus aucune obligation vis-à-vis des anciens salariés.

L'évaluation actuarielle a été effectuée par des actuaires indépendants. Les calculs ont été réalisés sur base d'un taux d'actualisation de 1,15 % et un taux d'inflation de 1,8 %.

La variation de la provision s'explique principalement par l'engagement relatif à un régime additif spécifique pour les membres du Comex (à prestations définies pour les membres français et à cotisations définies pour les membres étrangers) qui a été approuvé en 2015. Il garantit une rente en fonction du salaire de référence.

Afin de se mettre en conformité avec la loi PACTE du 22 mai 2019 et l'ordonnance du 3 juillet 2019 transposant la directive portabilité retraite, il a été mis fin à ce régime à prestations définies au 31 décembre 2019, les droits acquis étant gelés en date du 31 décembre 2019

(en milliers d'euros)	2021	2020
Valeur actuarielle des engagements de retraite	19 188	19 075
Couverture des engagements	(8 819)	(8 781)
Eléments différés	(769)	(1 559)
Provision	9 600	8 735

(en milliers d'euros)	2021	2020
Droits acquis par les salariés	(556)	(2 551)
Actualisation des droits projetés	(366)	(698)
Rendement des fonds	57	93
Total	(865)	(3 156)

Les provisions pour risques et charges ont évolué de la façon suivante sur l'exercice :

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/2020	Dotations	Reprises	Versements aux fonds investis pour les retraites	Solde au 31/12/2021
Provisions pour perte de change	5 702	6 714	(5 702)		6 714
Provisions pour retraite et charges assimilées	8 735	866	(1)		9 600
Autres provisions pour charges	21				21
Total	14 457	7 580	-5 703	0	16 334

17 – EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Primes émissions obligations	8 692	9 259
Autres emprunts obligataires	4 940 000	3 150 000
Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit	2 153 730	1 784 440
Emprunts et dettes financières diverses	9 064	4 114
TOTAL	7 111 486	4 947 813

La part de la dette à taux variable s'élève à 17,0 %. Elle fait l'objet de couverture au moyen d'instruments dérivés de taux d'intérêt maximum comme décrit en note 21 -1.

Les échéances des emprunts et dettes financières se présentent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31/12/2021
Échéance 2022	846 269
Échéance 2023	403 981
Échéance 2024	429 500
Échéance 2025	1 153 398
Échéance 2026	997 500
Échéance 2027	2 119 646
Échéance 2028	752 500
Échéance 2029	400 000
TOTAL	7 102 794

Les principaux éléments du financement du Groupe sont décrits ci-dessous :

CREDIT SYNDIQUE

Faurecia a signé le 15 décembre 2014 un crédit syndiqué à échéance 5 ans, pour un montant de 1 200 millions d'euros. Ce crédit a été renégocié le 24 juin 2016 puis le 15 juin 2018, afin d'en étendre la maturité à 5 ans à compter de cette date.

Fin mai 2021, Faurecia a signé avec ses banques un accord de refinancement de cette ligne de crédit permettant d'améliorer la flexibilité financière du Groupe en :

- augmentant le montant de 1,2 à 1,5 milliard d'euros ;
- indexant le coût de la ligne de crédit sur la performance environnementale de Faurecia : le taux d'intérêt varie en fonction de l'atteinte des objectifs du Groupe en matière de neutralité de ses émissions de CO₂ sur les scopes 1 et 2 ;
- étendant la maturité à 5 ans, soit mai 2026 (avec deux options d'extension d'un an, sous réserve de l'accord des banques).

Au 31 décembre 2021, cette facilité de crédit n'était pas utilisée.

Cette facilité de crédit contient une seule clause restrictive en matière de ratios financiers consolidés : le ratio Dette Nette ¹/EBITDA ² doit être inférieur à 3 (au lieu de 2,79 précédemment). Le respect de ce ratio conditionne la disponibilité du crédit. Au 31 Décembre 2021, cette condition était respectée.

¹ Endettement net consolidé.

² Marge opérationnelle, majorée des dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles, correspondant aux 12 derniers mois.

Ce crédit comporte certaines clauses restrictives sur les cessions d'actifs (toute cession représentant plus de 35 % de l'actif total consolidé serait soumise à autorisation des banques représentant les deux tiers du crédit syndiqué) et sur l'endettement de certaines filiales.

PRET RELAIS SYNDIQUE

Faurecia a signé le 13 août 2021 un crédit relais confirmé d'un montant de 5,5 milliards d'euro afin de sécuriser le financement de l'acquisition de HELLA. Ce crédit sera refinancé principalement par des émissions obligataires et des prêts bancaires à l'exception de la composante de 800 millions d'euros devant être principalement refinancée par une augmentation de capital (Bridge to equity).

Au 31 Décembre 2021, l'encours disponible du crédit relais est de 3,4 milliards d'euro à la suite des différentes opérations de préfinancement de l'acquisition de Hella (voir ci-dessous).

SCHULDSCHEINDARLEHEN

Faurecia a signé le 17 décembre 2018 un placement privé de droit allemand (*Schuldscheindarlehen*) pour un montant de 700 millions d'euros. Cette transaction comporte des tranches en euro et en dollar US, à taux fixe et à taux variable, avec des maturités de 4, 5 et 6 ans, soit décembre 2022, 2023 et 2024. Le règlement est intervenu pour 378 millions d'euros le 20 décembre 2018 et le solde a été reçu au début de janvier 2019. Les tranches en dollar US ont été partiellement converties en ressources en euro via des swaps de devise long terme (*cross-currency swaps*).

Le produit de ce placement privé a été utilisé pour financer l'acquisition de Clarion Co. Ltd.

Le 21 juin 2021, Faurecia a remboursé par anticipation 226,5 millions d'euros de la tranche à taux variable du *Schuldscheindarlehen* à échéance 2022.

Faurecia a signé le 17 décembre 2021 un placement privé de droit allemand (*Schuldscheindarlehen*) incluant des critères de performances ESG pour un montant de 700 millions d'euros. Cette transaction comporte des tranches en euro et en dollar US, à taux fixe et à taux variable, avec des maturités de 2.5, 4, 5 et 6 ans, soit juillet 2024, et janvier 2026, 2027 et 2027. Le règlement est intervenu pour 435 millions d'euros le 22 décembre 2021 et le solde a été reçu au début de janvier 2022. Les tranches en dollar US ont été converties en ressources en euro via des swaps de devise long terme (*cross-currency swaps*).

Le produit de ce placement privé permet de préfinancer l'acquisition de HELLA.

LIGNE DE CREDIT DE 30 MILLIARDS DE YENS

Faurecia a signé le 7 février 2020 une ligne de crédit en yen d'un montant de 30 milliards et d'une maturité de 5 ans, destinée à refinancer à long terme la dette de Clarion Co. Ltd. Ce crédit comporte deux tranches de 15 milliards de yens, l'une étant un prêt à terme et la seconde un crédit renouvelable.

Le produit de cette ligne de crédit a permis à Clarion Co. Ltd de rembourser la majeure partie de ses dettes bancaires.

La maturité de cette ligne a été étendue de février 2025 à février 2026 par exercice de la première option d'extension.

Au 31 Décembre 2021, ce crédit était tiré à hauteur de 20 milliards de yens, soit 152,8 millions d'euros.

Au cours du mois de juin 2021, les conditions de ce crédit ont été renégociées pour en aligner les clauses restrictives sur celles du crédit syndiqué de 1,5 milliard d'euros, et en particulier le niveau du ratio Dette Nette / EBITDA qui est maintenant de 3,0.

OBLIGATIONS 2025

Faurecia a émis le 8 mars 2018 un montant de 700 millions d'euros d'obligations à échéance du 15 juin 2025, portant intérêt à 2,625 %, le coupon étant versé les 15 juin et 15 décembre de chaque année et pour la première fois le 15 juin 2018.

Ces obligations comportent une clause restreignant l'endettement additionnel au cas où l'EBITDA après certains ajustements est inférieur à deux fois les charges d'intérêt brutes, ainsi que de restrictions sur l'endettement du même type que celles du crédit syndiqué bancaire.

Le produit de ces obligations a été utilisé pour refinancer les 700 millions d'euros d'obligations à échéance du 15 juin 2022, portant intérêt à 3,125 %, qui avaient été émises en mars et avril 2015.

Ces obligations sont cotées sur le *Global Exchange Market* d'Euronext Dublin (anciennement *Irish Stock Exchange*). Les frais d'émission de ces obligations sont étalés comptablement en résultat sur la durée de vie des obligations.

Une émission additionnelle de 300 millions d'euros a été réalisée le 31 juillet 2020. Les titres, assimilables aux obligations initiales, ont été émis à un prix de 97,5 % du pair, soit un rendement de 3,18 %.

Au 31 décembre 2021, l'en-cours de ces obligations s'élevait à 1 000 millions d'euros.

OBLIGATIONS 2026

Faurecia a émis le 27 mars 2019 un montant de 500 millions d'euros d'obligations à échéance du 15 juin 2026, portant intérêt à 3,125 %, le coupon étant versé les 15 juin et 15 décembre de chaque année et pour la première fois le 15 juin 2019.

Ces obligations comportent des clauses restrictives similaires à celles des obligations 2025.

Le produit de ces obligations a été utilisé pour financer l'acquisition de Clarion Co. Ltd.

Ces obligations sont cotées sur le *Global Exchange Market* d'Euronext Dublin. Les frais d'émission de ces obligations sont étalés comptablement en résultat sur la durée de vie des obligations.

Afin de préfinancer l'acquisition de 50 % des actions de SAS, une émission additionnelle de 250 millions d'euros de ces obligations 2026 a été réalisée le 31 octobre 2019. Ces obligations additionnelles ont été émises à un prix égal à 104,50 % du pair, ce qui correspond à un rendement à l'émission de 2,40 %.

Au 31 Décembre 2021, l'en-cours de ces obligations 2026 s'élevait à 750 millions d'euros.

OBLIGATIONS 2,375% 2027

Faurecia a émis le 27 novembre 2019 un montant de 700 millions d'euros d'obligations à échéance du 15 juin 2027, portant intérêt à 2,375 %, le coupon étant versé les 15 juin et 15 décembre de chaque année et pour la première fois le 15 juin 2020.

Ces obligations comportent des clauses restrictives similaires à celles des obligations 2026.

Le produit de ces obligations a été utilisé pour refinancer les 700 millions d'euros d'obligations à échéance du 15 juin 2023, portant intérêt à 3,625 %, qui avaient été émises le 1^{er} avril 2016.

Ce refinancement a été réalisé via une opération d'échange intermédiée dans laquelle les porteurs d'obligations 2023 pouvaient apporter leurs titres à l'échange et recevoir des obligations nouvelles 2027. Le taux de succès de cet échange obligataire a été de 76 %. Les titres qui n'étaient pas apportés à l'échange ont fait l'objet d'un remboursement anticipé, conformément à la notice d'émission. Le règlement de ces deux transactions a eu lieu respectivement les 25 et 28 novembre 2019.

La prime de remboursement des obligations apportées à l'échange est amortie sur la durée de vie des obligations nouvelles échéance 2027 ; la prime de remboursement des obligations remboursées par anticipation a été comptabilisée en résultat financier de l'exercice 2019.

Le 3 février 2021, Faurecia a émis un montant de 190 millions d'euros d'obligations 2027 additionnelles via un placement privé. Ces obligations ont été émises à 100,75 % du pair, soit un rendement à l'émission de 2,26 %.

Ces obligations sont cotées sur le *Global Exchange Market* d'Euronext Dublin. Les frais d'émission de ces obligations sont étalés comptablement en résultat sur la durée de vie des obligations.

Au 31 Décembre 2021, l'en-cours de ces obligations 2027 s'élevait à 890 millions d'euros.

OBLIGATIONS SLB 2,75% 2027

Faurecia a émis le 10 novembre 2021 un montant de 1 200 millions d'euros d'obligations à échéance du 15 février 2027, portant intérêt à 2,75 %, le coupon étant versé les 15 juin et 15 décembre de chaque année et pour la première fois le 15 juin 2022.

Ces obligations comportent des clauses restrictives similaires à celles des obligations 2029 et basent les objectifs de réductions de CO2 de scope 1 & 2 2025 sur le « Sustainable Linked Financing Framework » publié en Octobre 2021 et approuvé par l'ISS ESG. Le non respect de ces objectifs entraîne un step up en 2026 des coupons de l'obligation.

Le produit de ces obligations a été utilisé pour préfinancer l'acquisition de HELLA.

Ces obligations sont cotées sur le *Global Exchange Market* d'Euronext Dublin. Les frais d'émission de ces obligations sont étalés comptablement en résultat sur la durée de vie des obligations.

Au 31 Décembre 2021, l'en-cours de ces obligations 2027 s'élevait à 1 200 millions d'euros.

OBLIGATIONS 2028

Faurecia a émis le 31 juillet 2020 un montant de 700 millions d'euros d'obligations à échéance du 15 juin 2028, portant intérêt à 3,75 %, le coupon étant versé les 15 juin et 15 décembre de chaque année et pour la première fois le 15 décembre 2020.

Ces obligations comportent des clauses restrictives similaires à celles des obligations 2027. Ces obligations sont cotées sur le *Global Exchange Market* d'Euronext Dublin. Les frais d'émission de ces obligations sont étalés comptablement en résultat sur la durée de vie des obligations.

Au 31 Décembre 2021, l'en-cours de ces obligations 2028 s'élevait à 700 millions d'euros.

OBLIGATIONS VERTES 2029

Faurecia a émis le 22 mars 2021 un montant de 400 millions d'euros d'obligations vertes à échéance du 15 juin 2029, portant intérêt à 2,375 %. Ces obligations sont destinées à financer et refinancer les investissements du Groupe dans la mobilité hydrogène, tant dans le domaine des réservoirs à hydrogène haute pression que dans celui des piles à combustible pour véhicules électriques, à travers Symbio, sa joint-venture avec Michelin. Le caractère vert de ces obligations a été confirmé par ISS ESG, agence de notation environnementale.

Ces obligations comportent des clauses restrictives similaires à celles des obligations 2028. Ces obligations sont cotées sur le *Global Exchange Market* d'Euronext Dublin. Les frais d'émission de ces obligations sont étalés comptablement en résultat sur la durée de vie des obligations.

Au 31 Décembre 2021, l'en-cours de ces obligations 2029 s'élevait à 400 millions d'euros.

Enfin, au cours de l'année 2021, Faurecia a émis régulièrement des billets de trésorerie avec une date de maturité allant jusqu'à un an auprès d'investisseurs essentiellement en France. Leur en-cours était de 747 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Au cours du premier semestre de 2021, Standard & Poor's a attribué une perspective positive à Faurecia le 15 mars 2021. Fitch a confirmé le rating BB+ mais a amélioré la perspective de négative à stable le 4 juin 2021. Suite à l'annonce de l'acquisition de Hella, Moody's a dégradé le 20 août 2021 sa perspective de stable à négative en gardant la note de Ba2. Enfin le 9 décembre 2021, S&P a attribué une perspective stable à sa note BB.

Réforme des taux IBOR : Le 5 mars 2021, la Financial Conduct Authority (FCA) a officiellement annoncé la fin de la publication des taux IBOR. Ce changement n'a pas d'impact significatif sur les états financiers du groupe, la majorité de sa dette financière à taux variable étant basée sur l'EURIBOR, qui n'est pas impacté par ce changement. Cependant, Faurecia a anticipé la fin de la publication du taux Libor JPY prévu pour le 31 décembre 2021 et applique depuis septembre 2021 le Tokyo Overnight Average Rate (TONAR) pour la facilité de crédit de 30 milliards de yens tirée à 20 yens. milliards (voir ci-dessus).

* *Endettement net consolidé.*

** *Marge opérationnelle, majorée des dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles, correspondant aux 12 derniers mois.*

18 – DETTES D'EXPLOITATION ET DETTES DIVERSES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 485	15 486
Autres dettes d'exploitation	14 244	31 339
	-----	-----
Sous-total dettes d'exploitation	53 729	46 825
Avances de trésorerie intra-Groupe	1 846 770	1 709 373
Autres dettes diverses	4 117	5 302
	-----	-----
Sous-total dettes diverses	1 850 887	1 714 675
TOTAL	1 904 616	1 761 500

Toutes les dettes d'exploitation et dettes diverses sont à moins d'un an.

19 - SITUATION FISCALE LATENTE DE LA SOCIETE

Elle correspond à l'impôt sur :

- les décalages (différences temporaires) entre le résultat comptable et la base de l'impôt sur les sociétés ;
- le déficit reportable de l'intégration fiscale ;
- ainsi qu'à l'économie d'impôt dégagée par les déficits fiscaux des filiales intégrées, laquelle leur est potentiellement restituable.

Elle a été calculée par application sur ces différences, des taux d'impôt des exercices au cours desquels elles disparaissent.

Elle s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Impôts latents correspondant aux économies d'impôt liées à l'utilisation de déficits de filiales intégrées	(515 854)	(542 881)
	-----	-----
Sous-Total impôts latents passif	(515 854)	(542 881)
Produits imposés mais non encore comptabilisés	(1 893)	(71)
Charges comptabilisées non encore déduites fiscalement	5 146	4 356
Economie d'impôt future sur le déficit d'intégration fiscale	329 966	331 877
	-----	-----
Sous-Total impôts latents actif	333 219	336 162
(Passif)/Actif net d'impôts latents	(182 635)	(206 719)

20 - ENGAGEMENTS FINANCIERS

Les avals, cautions et garanties comprennent des engagements en faveur de filiales et participations directes et indirectes pour un montant de 169,2 millions d'euros (93,1 millions d'euros au 31 décembre 2020).

21 - INSTRUMENTS FINANCIERS POUR LA COUVERTURE DES RISQUES DE MARCHÉ

21-1-Couverture du risque de taux

La société gère de façon centralisée la couverture du risque de taux. Cette gestion est mise en œuvre par la direction du financement et de la trésorerie du Groupe Faurecia, sous la responsabilité de la direction générale. Les décisions de gestion sont prise au sein d'un comité de gestion des risques de marché qui se réunit mensuellement.

Pour ses propres emprunts à taux variables, la société se couvre essentiellement au moyen de swaps de taux principalement en euros, mis en place pour couvrir les intérêts d'emprunts à taux variable.

Le détail des notionnels d'instruments de couverture est le suivant :

Au 31/12/2021 (en millions d'euros)	Notionnel par échéances		
	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Options de taux	700		
Swap taux variable / taux fixe		487	

Part de la dette à taux variable
(avant swaps de taux) 17,0%

21-2-Couverture du risque de change

La société couvre de façon centralisée le risque de change de ses filiales, lié à leurs opérations commerciales, au moyen d'opérations de change à terme ou optionnelles ainsi que de financement en devises. Cette gestion centralisée est mise en œuvre par la direction du financement et de la trésorerie du Groupe Faurecia, sous la responsabilité de la direction générale. Les décisions de gestion sont prises au sein d'un comité de gestion des risques de marché qui se réunit mensuellement.

- Les transactions futures sont couvertes sur la base des flux prévisionnels établis lors de la préparation des budgets validés par la Direction Générale, ces prévisions étant remises régulièrement à jour.
- Le risque de change sur des prêts et emprunts intragroupe à des filiales hors de la zone euro dans leur monnaie de fonctionnement alors que ces prêts et emprunts sont référencés en euros est couvert au moyen de swap.

Au 31 décembre 2021 les swaps de change mis en place concernent :

Au 31/12/2021 (en millions devise)	POSITION NETTE		Équivalent million EUR
	ACHETEUR	VENDEUR	
CAD	0,0	1,8	1,3
DKK	0,0	225,8	30,4
GBP	70,0	0,0	83,3
JPY	0,0	15 037,0	115,3
RUB	2 639,2	0,0	30,9
USD	0,0	126,5	111,7
MXN	0,0	135,3	5,8
CNY	0,0	70,0	9,7
SEK	0,0	67,6	6,6
CHF	0,0	4,4	4,3

NB: ce sont les swaps de change qui couvrent les dépôts et prêts intra-groupe

22 – EFFECTIF MOYEN

	2021	2020
Cadres et assimilés	8	8
Employés	0	0
Total	8	8

23 - REMUNERATIONS

En 2021, les rémunérations des organes d'administration (jetons de présence) se sont élevées à 864 629 euros contre 703 000 euros en 2020.